



ATELIER DU TERRITOIRE



Jeudi 7 février 2019

1. Introduction rappel

1.1 Rappel du déroulement

▪ Objectifs

- ✓ Partager largement et enrichir le pré-PADD
- ✓ Engager le débat sur les sujets et arbitrages clés du SCoT

▪ Modalités et déroulement

✓ Déroulement

- 9h00 : Accueil café
- 9h30-10h00 - Introduction en Plénière
Calendrier - Le PADD : c'est quoi?
Eléments clés du Pré PADD
- 10h-12h00 - Travail en 3 sous-groupe
 - Les propositions politiques affirmées
 - Les questions en suspens
- Plénière de 30 minutes : mise en commun des débats



3 sous-groupes

1

Quelle structuration du territoire ?
(armature, démographie et
mobilité) – Animation TERCIA

2

Quelle valorisation des ressources
et du cadre de vie?
Animation SOBERCO

3

Quels développement et
aménagement économique du
territoire
Animation TEMAH

1.2 Participants :

Une trentaine de participants étaient présents.



2. Synthèse des débats

Ces Ateliers constituent un lieu de partage, de débat et d'enrichissement des premières orientations politiques proposées par les élus du Conseil Syndical du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval (Pré-PADD – **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable). La très grande majorité des expressions recueillies lors de ces trois ateliers ont permis de conforter, de nuancer et de compléter le Pré-PADD.

Dans quelques rares cas, il demeure des propositions qui n'ont pas pu être intégrées dans le PADD consolidé. En effet, certaines réflexions trouvent plutôt leur place dans d'autres pièces du SCoT (compléments de diagnostic, précisions ou esquisse de traduction réglementaire dans le DOO) ou relèvent d'autres instruments politiques des Collectivités, de l'état, du Département ou de la Région (sensibilisation des citoyens, fiscalité, actions locales...). »

Atelier « Aménager durablement la vallée de la Drôme Aval et développer les mobilités alternatives »

Les enseignements de l'atelier

Les participants se retrouvent largement dans les orientations stratégiques proposées dans le Pré-PADD. En particulier, l'affirmation des différentes fonctions complémentaires des composantes du territoire, la volonté de diffuser la croissance et la vitalité démographique jusque dans les parties les plus rurales, ainsi que la logique d'aménagement structuré par un schéma de mobilité performant a semblé particulièrement opportune et pertinente.

La question difficile de la consolidation des cœurs de bourg et de villages est confirmée comme une préoccupation centrale du projet nécessitant des politiques volontaristes et ambitieuses.

Le renouvellement des formes urbaines et la diversification de l'offre de logements en direction des jeunes et des familles afin d'assurer le renouvellement générationnel sont également des axes prioritaires.

En termes de mobilité, les gares sont, en effet, des espaces stratégiques qui méritent des projets urbains d'ensemble dans un périmètre élargi incluant l'activité économique (ZAE), les commerces, les équipements et l'habitat, afin d'en faire un véritable quartier urbain. Les itinéraires de déplacement sécurisés, pour les modes doux, doivent être développés partout pour favoriser le report modal de façon efficace.

Les questionnements stratégiques relatifs aux principes d'urbanisation différenciés ont fait l'objet de propositions innovantes : au lieu d'utiliser uniquement des approches quantitatives et normatives (de type : taux de croissance annuel), il est souhaitable de privilégier l'utilisation de critères liés à la pérennisation des équipements et des services des petites communes pour définir les apports démographiques prévisionnels (nombre d'habitants minimum).

Au sujet de la démographie ; le chiffre de référence de 1,7% issu du PLH de la CCVD a semblé élevé aux participants, qui incitent les élus à s'inscrire dans un contexte global de tassement démographique et à être raisonnables. Cependant, le sentiment de forte vitalité démographique très présent dans le territoire tend à conforter les ambitions politiques exprimées. Les projections

démographiques devront s'inscrire dans une recherche de juste équilibre entre dynamisme et sensibilité du territoire.

Tableaux de synthèse des contributions

Organiser le développement et conforter la dynamique démographique

- > Différentes fonctions des bassins bien affirmées – diffusion de la croissance dans les vallées bien affirmées aussi
- > Importance de la consolidation des centres bourgs et villages
- > Importance de la qualité des formes urbaines
- > Nécessité de fixer des objectifs chiffrés de consommation d'espace
- > Prendre en compte les communes « loi Montagne » dans les principes d'aménagement

Questionnements - Principes de répartition de la croissance et du développement

- > 1,7% de croissance (chiffre du PLH) = semble top élevé à 1^{ère} vue – néanmoins sentiment fort de vitalité démographique qui atteste de l'attractivité du territoire et de son dynamisme.
- > Le risque de la concentration dans les polarités est de fragiliser les zones rurales - Définir les options démographiques sur la base de critères permettant de pérenniser les équipements et services existants, notamment dans les très petites communes
- > Définir des objectifs de densité différenciés par typologie de commune
- > Favoriser les projets urbains d'ensemble autour des espaces stratégiques que sont les gares, à des échelles de projets pertinents et suffisamment larges pour inclure les espaces économiques, les équipements, l'habitat, les circulations douces (ex Livron) – prévoir la chaîne des déplacements

Consolider le maillage des équipements et diversifier l'offre de logements

Logements

- > Importance de politiques permettant le renouvellement générationnel dans les villages : innovation dans les logements pour garder les jeunes, habitat participatif, projets d'installation mixtes activités + habitat
- > Assurer les réponses au besoin du parcours résidentiel des ménages
- > Il existe un frein important aujourd'hui pour développer les logements locatifs et loger les jeunes : incertitudes sur le financement du logement social

Équipements

- > Développer et multiplier les approches intercommunales en matière d'équipement (par micro-bassins)
- > Favoriser la réversibilité de l'usage des bâtiments (bâtiments évolutifs en fonction des besoins de la commune)

Développer une mobilité durable et solidaire

- > La présence de l'Agence de Mobilité basée à Crest est un atout majeur pour le territoire qui mérite d'être valorisé et développé en accompagnement du schéma de mobilité (création d'une plateforme d'information territoriale ?)
- > Favoriser le transfert modal par la combinaison de différentes actions en faveur des mobilités alternatives : offre de stationnements sécurisés dans les sites transfert et de co-voiturage organisé, sécurité des voies et des sites d'échanges (autour des gares et des points d'arrêts importants de TC / points de dépose des jeunes...)
- > Rappel diagnostic : 10 000 véhicules / jour dans la vallée sur axe Crest-Valence et seulement 400 usagers du train – potentiel de report modal considérable... le SCoT fait le pari de transformer les modes de déplacement des nouveaux habitants, mais quid de ceux qui ont déjà leurs habitudes ? Semble plus difficile...
- > Renforcer la flotte de vélos électriques
- > Intégrer les questions de conflits d'usage dans les espaces agricoles en cas de nouvelles infra mode doux
- > Anticiper les éventuels nouveaux franchissements sur la Drôme (aucun projet prévu par le CD 26)

Atelier « Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble des ressources »

Les enseignements de l'atelier

Globalement, l'ensemble des participants partagent les objectifs proposés dans le cadre du PADD.

La stratégie générale nécessite cependant d'être clarifiée, car certains antagonismes apparaissent entre les objectifs de préservation environnementale (notamment la protection de la ressource en eau), l'accueil d'activités économiques nouvelles et le développement du tourisme.

La nécessité de conserver du foncier pour les fonctions économiques majeures tout en préservant les terres agricoles fait l'unanimité. La limitation de la consommation du foncier agricole passe par une rationalisation de la consommation d'espaces dans les zones d'activités, et la requalification des friches.

Les participants relèvent un paradoxe dans les usages, entre la volonté de maintenir le commerce de centre-ville et l'appétence des consommateurs pour les zones commerciales de périphérie. La redynamisation du commerce de centre-ville passera par la conception et la mise en œuvre de projets urbains mixtes en plus de la revitalisation des commerces.

S'agissant de l'activité agricole, il paraît important de favoriser l'ensemble des installations. Par ailleurs, les habitats légers et mobiles posent questions notamment concernant le logement des saisonniers. La volonté d'éviter les dérives en limitant leur nombre fait consensus chez les participants.

Pour chacun, le développement touristique passe par une amélioration de la diversité de l'offre d'hébergement, notamment concernant l'accueil des groupes.

Tableaux de synthèse des contributions

Capitaliser sur le positionnement de la Biovallée
> Cet objectif a suscité beaucoup d'échanges qui ont mis en évidence la nécessité de clarifier les sous objectifs et d'en vérifier la compatibilité.
> Parler plutôt de développement économique que de croissance et mettre l'accent sur les « marqueurs d'activités économiques » plutôt que les filières qui en leur sens véritable ne sont pas nombreuses sur le territoire (seulement celle des plantes aromatiques et médicinales)
> Il conviendra de veiller à tenir compte de toutes les facettes de l'économie résidentielle à savoir l'ensemble des emplois répondant localement à la demande des ménages, et des touristes.
> Intégrer la démarche « Biovallée » dans sa globalité au développement économique et à l'accueil d'entreprises sur le territoire. Ne pas se limiter à la notion d'éco compatibilité, mais décliner l'ensemble de la démarche.
> Paradoxe entre les objectifs environnementaux et économiques notamment entre l'accueil d'habitants/emplois et la préservation de la ressource en eau (nécessite une démarche proactive)
> Ne pas prévoir de bases logistiques, très consommatrices d'espace, dans la vallée

Promouvoir une solidarité économique

- > Minimiser l'impact de la création de zones d'activités sur le foncier agricole et préserver impérativement les terres d'AOP viticoles, les « sanctuariser ».
- > Rationaliser la consommation d'espace dans les zones d'activités (Densification)
- > Trouver des solutions pour la requalification des friches agricoles et le désamiantage des bâtiments d'élevage.
- > Prendre en considération l'arrêt de l'élevage de volailles en batteries prévu pour 2022 ce qui nécessitera plus d'espace.
- > Intégrer la gestion des déchets à l'économie circulaire « les déchets des uns deviennent matière première des autres ».

Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités

- > Les propositions faites sont issues du schéma de développement commercial existant
- > Les participants relèvent un paradoxe dans les usages entre la volonté de maintenir le commerce de centre-ville et l'appétence des consommateurs pour les zones commerciales de périphérie. Pour redynamiser le commerce de centre-ville, il apparaît nécessaire de leur redonner une fonction « loisirs ». Cela passe par une volonté de concevoir et mettre en œuvre un projet urbain intégrant le logement, les espaces publics, les équipements et services, en plus de la revitalisation des commerces.
Il conviendra de veiller à prévoir des espaces de stationnement, indispensables à l'attractivité des commerces dans la réalisation de ces projets
- > Complémentarité à rechercher entre le commerce classique et l'e-commerce. Prise en compte de ce nouveau mode de consommation nécessaire
- > Veiller à la cohérence des références de surfaces entre chaque zone dans le DAAC (le document existant mentionne plusieurs seuils de surfaces permettant l'installation en périphérie)

Ce qui ne relève pas du SCOT :

Aider les habitants à réaliser un arbitrage relatif au coût économique et environnemental de chaque pratique.

Développer une agriculture fondatrice de l'économie et de l'identité du territoire

- > Ne pas opposer les différentes tailles d'exploitations et pratiques, favoriser l'ensemble des installations agricoles
- > Prévoir des bâtiments agricoles incluant le logement pose des difficultés au moment de la cessation de l'activité
- > Les habitats légers et mobiles posent questions concernant le logement des saisonniers. A généré beaucoup de débats, car il y a une volonté d'éviter les dérives, tout en traitant cette question. Permettre d'installer 3 à 4 habitats légers et mobiles sur les exploitations, mais limiter leur nombre (pas de village d'habitats mobiles).
- > Nécessité d'identifier et de préserver les jardins/potagers qui revêtent une fonction nourricière pour les habitants et consomment peu d'eau
- > Favoriser l'accessibilité aux produits locaux (et donc aux producteurs) des distributeurs et permettre un approvisionnement de proximité

Conforter l'identité d'un éco-territoire touristique

- > Faire référence à l'œnotourisme qui est en plein développement
- > Concernant le tourisme « Biovallée » il serait intéressant de faire apparaître la notion « d'écohébergeur » (hébergeurs engagés dans le développement durable) et de rendre plus apparente la fonction réseau que revêt la Biovallée.
- > Prévoir la création d'hébergements pour les groupes, qui manquent sur le territoire
- > Si le projet de SCOT identifie des voies vertes (vélo) à créer, il faudra veiller à ne pas scinder les parcelles agricoles afin d'éviter les conflits d'usage entre agriculture et loisirs.
- > En raison des impacts du tourisme de baignade, prendre en compte le Schéma de cohérence des activités de loisirs et sportives d'eau vive

Atelier « Consolider l'excellence environnementale »

Les enseignements de l'atelier

Globalement, l'ensemble des acteurs partage des objectifs proposés dans le cadre du PADD.

Pour le paysage, les questions sur le niveau de préservation et la méthode à mettre en place sont centrales et à approfondir pour la suite de la démarche si l'ambition de préservation des paysages remarquables reste un objectif majeur du SCoT.

Pour la ressource en eau, la prise en compte de la vulnérabilité de la ressource en eau dans les choix de développement est soulignée.

Pour l'énergie, la production d'énergie renouvelable doit être renforcée, mais la prise en compte des différents enjeux paysagers, agricoles et écologiques doit être assurée sans toutefois freiner le rythme d'atteinte des objectifs.

Pour la biodiversité, l'ambition fixée doit être plus importante et le SCoT doit viser une amélioration de la biodiversité sur le territoire.

Pour de nombreuses thématiques environnementales, les acteurs s'accordent à dire que des actions de sensibilisation et de pédagogie seraient importantes à conduire auprès des citoyens afin de les responsabiliser vis-à-vis des objectifs fixés et de les impliquer dans l'atteinte des objectifs.

Les objectifs liés à la consommation foncière et à la prise en compte des risques n'ont pas pu être discutés faute de temps.

Tableaux de synthèse des contributions

Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

- > La question de l'évolution des paysages est centrale et notamment celle de l'intégration des nouveaux éléments bâtis tels que les constructions agricoles ou les dispositifs de production d'énergie renouvelable.
En effet, au regard des objectifs de production d'énergie renouvelable, le territoire va devoir accueillir de nouveaux équipements qui pourront avoir pour conséquence une modification des paysages actuels. Se pose alors la question d'identifier dans le cadre du SCoT des secteurs dont les paysages actuels sont à préserver (paysages remarquables, cônes de vue ...) et pour lesquels de nouveaux aménagements (éoliennes, centrale photovoltaïque) n'auraient pas leur place.
La même analogie est proposée pour les constructions agricoles : il est également proposé d'identifier, dans le cadre du SCoT, des secteurs au sein desquels une attention particulière vis-à-vis des nouvelles constructions est attendue et des secteurs à préserver intégralement.
- > Le développement de la filière bois énergie pourrait également avoir des incidences sur les paysages avec la réalisation de coupes à blanc. Pour l'instant, la filière n'est pas très développée et les pressions sont modérées, mais la planification énergétique envisagée sur le territoire doit intégrer cet enjeu.
- > Les acteurs insistent fortement sur la nécessité de préserver durablement les ripisylves des cours d'eau, le réseau de haies ainsi que les arbres remarquables.
- > L'objectif de mise en valeur des cours d'eau (et des canaux) dans les traversées urbaines est

Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

également retenu en ciblant des aménagements publics adaptés permettant un accès et une découverte de la rivière.

Protéger la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

- > D'après les acteurs, les réservoirs de biodiversité du territoire ne subissent pas une forte pression en lien avec l'urbanisation. En revanche, la biodiversité au sein des espaces agricoles est beaucoup plus vulnérable et mérite d'être préservée et même renforcée. Le SCoT doit donc assurer la préservation des éléments naturels tels que les ripisylves, les haies ou autres éléments permettant de garantir la biodiversité sur le territoire.
- > Les incidences de l'agriculture biologique sur la biodiversité mériteraient d'être étudiées afin d'évaluer les besoins de renforcement de ces activités sur le territoire.
- > Les questions de gestion des milieux naturels et notamment forestiers sont évoquées en lien avec les multiples intérêts (filière bois, biodiversité, maintien des sols, paysage ...), mais ne sont pas du ressort du SCoT.
- > De manière globale, l'objectif de préservation n'est pas suffisant, il est nécessaire d'améliorer la biodiversité sur le territoire.

Protéger et économiser la ressource en eau

- > L'ensemble des acteurs partage et souligne le fort enjeu lié à la ressource en eau sur le territoire et l'identifie comme un facteur limitant de son développement. En effet, au regard des nombreux usages de la ressource (irrigation, eau potable, tourisme, ...), des adaptations vont devoir être mises en œuvre :
 - Renforcer les économies d'eau et diminuer les besoins
 - Développer le stockage de l'eau (rétention par les milieux naturels, retenues collinaires ...)
- > A l'échelle des communes, l'ARS recommande vivement de réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable afin d'anticiper les besoins d'aménagements pour satisfaire les besoins en eau (interconnexion, nouvelles ressources, amélioration des rendements ...).
- > Les nombreux intérêts associés à l'espace de bon fonctionnement des rivières (épuration des eaux de ruissellement, continuité écologique, qualité paysagère, rétention des crues, ...) sont soulignés, ce qui renforce la nécessité de préserver ces espaces à l'échelle du SCoT.

Transformer le modèle énergétique du territoire

- > Selon certains acteurs, le territoire a vocation à être un territoire producteur d'énergie renouvelable pour satisfaire ses propres besoins, mais aussi alimenter d'autres territoires plus urbains qui n'ont pas la place ou les ressources pour développer certains dispositifs de production.
- > L'objectif d'autosuffisance énergétique est à viser en misant aussi bien sur une production locale

Transformer le modèle énergétique du territoire

(en se basant sur du photovoltaïque sur les toitures et les parkings) que sur une production sur des sites dédiés (plateformes éoliennes, centrale photovoltaïque ...).

- > Concernant les filières, aucune n'est mise en avant plus particulièrement, même si le photovoltaïque semble faire consensus (et même si son développement ne semble pas si aisé). Le mix énergétique semble être la solution la plus appropriée pour bénéficier d'une production régulière sur l'année. Toutefois, une planification énergétique est nécessaire pour organiser la production et celle-ci est à croiser avec les objectifs de développement du territoire.
- > L'enjeu d'intégration des sensibilités agricoles, écologiques et paysagères, dans les choix des secteurs de développement de tels dispositifs, est encore rappelé.
- > Les acteurs insistent également sur la nécessité de développer la responsabilisation et l'implication des citoyens pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie.